

Pour un plan national pour la culture ouverte, l'éducation ouverte et la santé ouverte

Crise ou pas crise, nous avons tout le temps besoin d'un savoir ouvert

La crise sanitaire du coronavirus nous oblige à réévaluer ce qui est fondamental pour nos sociétés. Les personnes essentielles sont bien souvent celles qui sont invisibilisées et même peu valorisées socialement en temps normal. Tous les modes de production sont réorganisés, ainsi que nos formes d'interaction sociale, bouleversées par le confinement.

Dans ce moment de crise, nous redécouvrons de manière aigüe l'importance de l'accès au savoir et à la culture. Et nous constatons, avec encore plus d'évidence, les grandes inégalités qui existent parmi la population dans l'accès à la connaissance. Internet, qui semble parfois ne plus être qu'un outil de distraction et de surveillance de masse, retrouve une fonction de source de connaissance active et vivante. Une médiathèque universelle, où le partage et la création collective du savoir se font dans un même mouvement.

Face à cette situation exceptionnelle des institutions culturelles ou de recherche, rejointes parfois par des entreprises privées, font le choix d'ouvrir plus largement leurs contenus. On a pu ainsi voir des éditeurs donner un accès direct en ligne à une partie des livres de leur catalogue. En France, plusieurs associations de bibliothèques et d'institutions de recherche ont [demandé aux éditeurs scientifiques de libérer](#) l'intégralité des revues qu'ils diffusent pour favoriser au maximum la circulation des savoirs et la recherche. Aux États-Unis, l'ONG Internet Archive a annoncé le [lancement d'une National Emergency Library](#) libérée

de toutes les limitations habituelles, qui met à disposition pour du prêt numérique 1,4 millions d'ouvrages numérisés.

« Personne ne doit être privé d'accès au savoir en ces temps de crise », entend-on. « Abaissons les barrières au maximum ». L'accès libre et ouvert au savoir, en continu, la collaboration scientifique et sociale qu'il favorise, ne sont plus seulement un enjeu abstrait mais une ardente nécessité et une évidence immédiate, avec des conséquences vitales à la clé.

Il aura fallu attendre cette crise historique pour que cette prise de conscience s'opère de manière aussi large.

Cet épisode aura aussi, hélas, révélé certaines aberrations criantes du système actuel.

Ainsi, le portail FUN a décidé de [réouvrir l'accès aux nombreux MOOC](#) (Massive Online Open Courses) qui avaient été fermés après leur période d'activité. Ces MOOC « à la française » n'avaient donc, dès le départ, qu'une simple étiquette d'ouverture et vivent selon le bon vouloir de leurs propriétaires.

Pire encore, le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) s'est [opposé à la diffusion de ses contenus](#) en dehors de son propre site au nom de la « propriété intellectuelle ». L'institution nationale a envoyé des courriers de menaces à ceux qui donnaient accès à ses contenus, alors que ses serveurs étaient inaccessibles faute de soutenir l'affluence des visiteurs. Voici donc mise en lumière l'absurdité de ne pas diffuser sous licence libres ces contenus pourtant produits avec de l'argent public.

Quelques semaines avant le développement de cette crise, le syndicat CGT-Culture publiait [une tribune... contre la libre diffusion](#) des œuvres numérisées par la Réunion des Musées Nationaux. On voit au contraire à la lumière de cette crise toute l'importance de l'accès libre au patrimoine culturel !

Il faut que notre patrimoine et nos savoirs circulent et ne soient pas sous la dépendance d'un acteur ou d'un autre !

Ces exemples montrent, qu'au minimum, une équation simple devrait être inscrite en dur dans notre droit sans possibilité de dérogation :

Ce qui est financé par l'argent public doit être diffusé en accès libre, immédiat, irréversible, sans barrière technique ou tarifaire et avec une liberté complète de réutilisation.

Cela devrait, déjà, s'appliquer aux données publiques : l'ouverture par défaut est une obligation en France, depuis 2016 et la Loi République Numérique. Cette obligation est hélas [largement ignorée par les administrations](#), qui privent ainsi des moyens nécessaires ceux qui doivent la mettre en œuvre dans les institutions publiques.

Mais toutes les productions sont concernées : les logiciels, les contenus, les créations, les ressources pédagogiques, les résultats, données et publications issues de la recherche et plus généralement tout ce que les agents publics produisent dans le cadre de l'accomplissement de leurs missions de service public.

Le domaine de la santé pourrait lui aussi grandement bénéficier de cette démarche d'ouverture. Le manque actuel de respirateurs aurait pu être amoindri si les techniques de fabrications professionnelles et des plans librement réutilisables avaient été diffusés depuis longtemps, et non pas en plein milieu de la crise, par [un seul fabricant](#) pour le moment, pour un seul modèle.

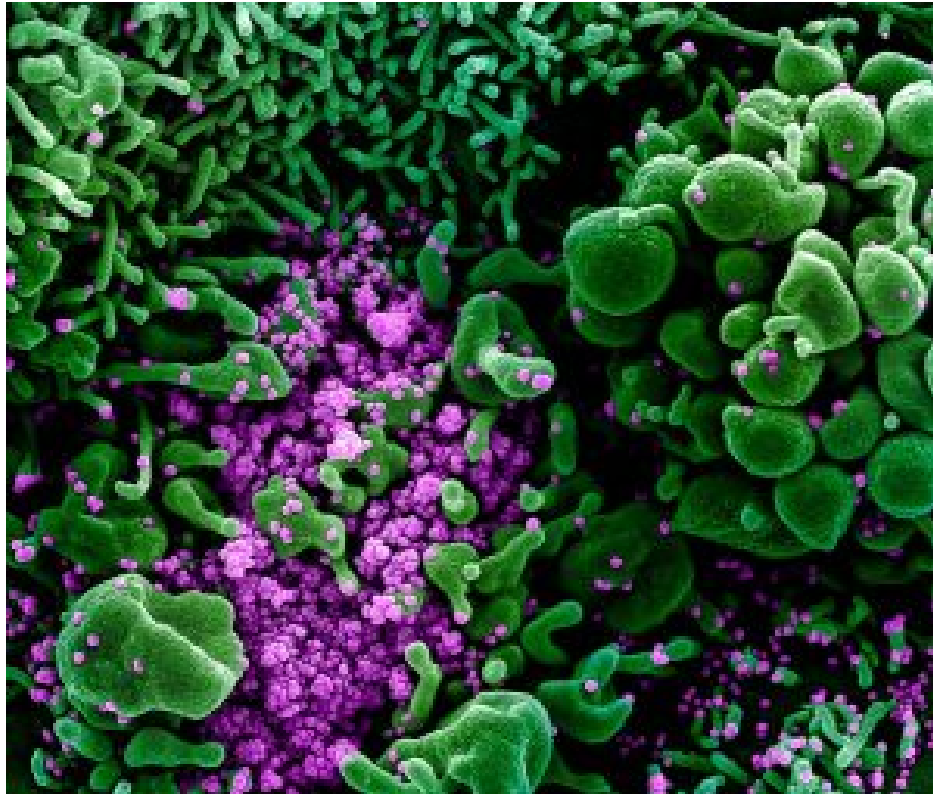


Image colorisée d'une cellule infectée (en vert) par le SARS-COV-2 (en violet) – CC BY NIAID Integrated Research Facility (IRF), Fort Detrick, Maryland

Ceci n'est pas un fantôme, et nous en avons un exemple immédiat : en 2006, le docteur suisse Didier Pittet est catastrophé par le coût des gels hydro-alcooliques aux formules propriétaires, qui limite leurs diffusions dans les milieux hospitaliers qui en ont le plus besoin. Il développe pour l'Organisation Mondiale de la Santé une formule de gel hydro-alcoolique libre de tout brevet, qui a été associée à [un guide de production locale](#) complet pour favoriser sa libre diffusion. Le résultat est qu'aujourd'hui, des dizaines de lieux de production de gel hydro-alcoolique ont pu démarrer en quelques semaines, sans autorisations préalables et sans longues négociations.

Beaucoup des barrières encore imposées à la libre diffusion des contenus publics ont pour origine des modèles économiques aberrants et inefficaces imposés à des institutions publiques, forcées de s'auto-financer en commercialisant des informations

et des connaissances qui devraient être librement diffusées.

Beaucoup d'obstacles viennent aussi d'une interprétation maximaliste de la propriété intellectuelle, qui fait l'impasse sur sa raison d'être : **favoriser le bien social en offrant un monopole temporaire**. Se focaliser sur le moyen – le monopole – en oubliant l'objectif – le bien social – paralyse trop souvent les initiatives pour des motifs purement idéologiques.

La défense des monopoles et le propriétaireisme paraissent aujourd'hui bien dérisoires à la lumière de cette crise. Mais il y a un grand risque de retour aux vieilles habitudes de fermeture une fois que nous serons sortis de la phase la plus aigüe et que le confinement sera levé.

Quand l'apogée de cette crise sera passée en France, devons-nous revenir en arrière et oublier l'importance de l'accès libre et ouvert au savoir ? Aux données de la recherche ? Aux enseignements et aux manuels ? Aux collections numérisées des musées et des bibliothèques ?

Il y a toujours une crise quelque part, toujours une jeune chercheuse au Kazakhstan qui ne peut pas payer pour accéder aux articles nécessaires pour sa thèse, un médecin qui n'a pas accès aux revues sous abonnement, un pays touché par une catastrophe où l'accès aux lieux physiques de diffusion du savoir s'interrompt brusquement.

Si l'accès au savoir sans restriction est essentiel, ici et maintenant, il le sera encore plus demain, quand il nous faudra réactiver l'apprentissage, le soutien aux autres, l'activité humaine et les échanges de biens et services. Il ne s'agit pas seulement de réagir dans l'urgence, mais aussi de préparer l'avenir, car cette crise ne sera pas la dernière qui secouera le monde et nous entrons dans un temps de grandes menaces qui nécessite de pouvoir anticiper au maximum, en mobilisant constamment toutes les connaissances disponibles.

Accepterons-nous alors le rétablissement des paywalls qui sont

tombés ? Ou exigerons nous que ce qui a été ouvert ne soit jamais refermé et que l'on systématise la démarche d'ouverture aujourd'hui initiée ?



Photographie [Nick Youngson](#) – CC BY SA [Alpha Stock Images](#)

Pour avancer concrètement vers une société de l'accès libre au savoir, nous faisons la proposition suivante :

Dans le champ académique, l'État a mis en place depuis 2018 un [Plan National Pour la Science Ouverte](#), qui a déjà commencé à produire des effets concrets pour favoriser le libre accès aux résultats de la recherche.

Nous proposons que la même démarche soit engagée par l'État dans d'autres champs, avec un **Plan National pour la Culture Ouverte**, un **Plan National pour l'Éducation Ouverte**, un **Plan National pour la Santé Ouverte**, portés par le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation Nationale et le ministère de la Santé.

N'attendons pas de nouvelles crises pour faire de la connaissance un bien commun.

Ce texte a été initié par :

- Lionel Maurel, Directeur Adjoint Scientifique, InSHS-CNRS;
- Silvère Mercier, engagé pour la transformation de l'action publique et les communs de capacités;
- Julien Dorra, Cofondateur de Museomix.

Nous appelons toutes celles et tous ceux qui le peuvent à le republier de la manière qu'elles et ils le souhaitent, afin d'interpeller les personnes qui peuvent aujourd'hui décider de lancer ces plans nationaux: ministres, députés, directrices et directeurs d'institutions. Le site de votre laboratoire, votre blog, votre Twitter, auprès de vos contacts Facebook: tout partage est une manière de faire prendre conscience que le choix de l'accès et de la diffusion du savoir se fait dès maintenant.

Un kit de partage contenant HTML, PDF et captures du texte est disponible ici: <http://savoirsouverts.fr/>